

G5 - COOPÉRATIONS, TENSIONS ET RÉGULATIONS AUX ÉCHELLES MONDIALE, RÉGIONALE ET LOCALE

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 132 : « Le sommet Canada-Union européenne à Montréal en juillet 2019 »

Doc. 2 page 133 : « Une manifestation contre le vote du traité Canada-Union européenne en... »

- Votée par le Parlement européen en février 2017, l'accord Canada-Union européenne a été définitivement signé à Montréal en juillet 2019 malgré les protestations de citoyens européens.
- Visant à mieux intégrer les territoires dans la mondialisation et à accroître le développement à différentes échelles, les **coopérations** (politiques visant à renforcer les liens de toute nature entre plusieurs États ou organisations internationales) entre États, régions, métropoles... sont nombreuses et multiformes. Face aux **tensions** (désaccords entre plusieurs acteurs) provoquées par la mondialisation, des tentatives de **régulations** (moyens d'actions dont dispose un État ou une organisation internationale pour assurer le bon fonctionnement de l'économie) sont mises en place.
- **Problématique : Les différentes formes de coopération et de régulation permettent-elles de réduire les tensions et les inégalités générées par la mondialisation ?**

I. Des coopérations facteurs d'intégration régionale

A. Des accords régionaux en constante progression

Chiffres-clés 2 page 145 : « Les accords commerciaux dans le monde »

Doc. pages 134-135 : « Les formes de l'intégration régionale dans le monde »

- La fin de la Guerre froide a favorisé les rapprochements entre les États : 25 accords commerciaux existaient dans le monde en 1990 contre 304 en 2020. Parmi les plus connus, on peut citer le Mercosur (1991), l'Union européenne (1992) qui a succédé à la Communauté économique européenne (1957), l'ACEUM (2018) qui a succédé à l'ALENA (1994). Ces organisations sont majoritairement des **zones d'intégration régionale** (union commerciale entre plusieurs États, avec parfois des politiques économiques et même une monnaie communes).
- L'échelle régionale est valorisée car elle est considérée comme la plus adaptée aux échanges internationaux, entre une échelle mondiale jugée trop vaste et une échelle nationale jugée trop étroite. Plus de 600 **accords commerciaux régionaux** (accords signés par plusieurs partenaires afin de développer les flux commerciaux) ont été signés, dont environ 400 sont déjà en vigueur. Les pays n'appartenant à aucun ensemble régional, comme la Corée du Nord, sont très rares et marginalisés dans les échanges commerciaux mondiaux.

B. Une intégration variable selon les organisations

Doc. vidéoprojeté : « Les étapes de l'intégration régionale »

Doc. pages 134-135 : « Les formes de l'intégration régionale dans le monde »

- Au niveau le plus simple, les **zones de libre-échange** (espaces au seins desquels les États membres ont éliminé leurs droits de douane) facilitent le commerce en supprimant les droits de douane : c'est le cas de l'ACEUM en Amérique du Nord ou de l'ASEAN en Asie du Sud-Est.
- Les **unions douanières** (accords commerciaux par lequel les États membres ont adopté une politique commerciale et douanière commune) vont un peu plus loin en créant un tarif douanier unique et en partageant les recettes douanières entre les États membres : c'est le cas de la Communauté andine, en Amérique latine ou de la SADC, en Afrique australe.
- Les **marchés communs** (zones dans lesquelles les acteurs peuvent acheter et vendre sans droit de douane) permettent en plus la libre circulation des personnes et des capitaux, comme le Mercosur. Grâce à son **union économique et monétaire** (ensemble des politiques économiques et monétaires communes), l'Union européenne constitue le degré d'intégration régionale le plus abouti de la planète.

C. Des accords régionaux aux effets très variés

Doc. pages 120-121 : « Une inégale intégration des territoires dans la mondialisation »

Doc. 3 page 137 : « ACEUM, ex-ALENA : un espace très intégré autour des États-Unis »

Consigne : En analysant les documents, vous montrerez que les accords régionaux ont des effets très variés sur les territoires qu'ils concernent.

Point méthode : Construire un plan en confrontant deux documents

- les parties du plan ne doivent pas séparer les documents
- elles doivent être construites selon des thématiques transversales :
 - des effets territoriaux positifs
 - des effets territoriaux négatifs

• Les accords régionaux ont renforcé les liens entre les territoires. Ils ont permis de réduire certaines inégalités territoriales, en favorisant le rattrapage de certains pays ou de certaines régions. Dans l'Union européenne, c'est le cas des pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal...) et de l'Est (Pologne, République tchèque, Hongrie...). En Amérique latine, ces accords régionaux visent au désenclavement de certains territoires par la construction de **corridors de développement** (axe de transport, facilitant le passage des flux et permettant le désenclavement et le développement de certains espaces) : c'est le cas du corridor Mercosur-Chili.

• Néanmoins, lorsqu'ils rassemblent des pays aux profils contrastés, certains accords régionaux profitent surtout aux grandes puissances (comme les États-Unis au sein de l'ACEUM) au détriment des « petits » pays membres : le Mexique ne bénéficie pas de la libre-circulation des hommes au sein de l'ACEUM. Dans l'Union européenne, depuis ces dernières années, il semble que ce soit l'Allemagne qui mène la danse et qui profite de la puissance européenne.

II. Une mondialisation génératrice de tensions

A. La dénonciation des obstacles à la mondialisation

Doc. vidéoprojeté : « Quatre raisons de rompre avec le protectionnisme »

Doc. vidéoprojeté : « 592 litiges à l'Organisation mondiale du commerce depuis 1995 »

Point méthode : Analyser un/des document(s)

- faire des références au(x) document(s) : ici des citations entre guillemets
- expliquer les références au(x) document(s) avec des définitions, des chiffres, des lieux
- critiquer le(s) document(s) en pointant son/leur point(s) de vue et son/leur oubli(s)

• Les défenseurs du **néolibéralisme** (doctrine prônant une limitation du rôle de l'État en matière économique, sociale et juridique, ainsi que l'extension des règles du marché à tous les secteurs d'activité comme la culture, la santé et l'éducation) dénoncent les obstacles à la mondialisation. Ils critiquent le **protectionnisme** (politique douanière visant à protéger une économie nationale de la concurrence étrangère) affiché de certains États, qui entrave les échanges internationaux : hausse des taxes sur les importations aux États-Unis...

• Les États-Unis, l'Union européenne et la Chine sont les puissances les plus souvent attaquées devant le tribunal de l'Organisation mondiale du commerce pour non-respect des accords internationaux. Depuis l'entrée de la Chine dans l'OMC en 2001, pas moins de 34 litiges commerciaux ont opposés les États-Unis et la Chine, arbitrés par le tribunal de l'OMC.

B. La dénonciation des excès de la mondialisation

Doc. vidéoprojeté : « La grève des chauffeurs taxis contre Uber (janvier 2016) »

Doc. vidéoprojeté : « Des routiers manifestant à Bruxelles contre le dumping social »

• Mais la mondialisation a aussi ses détracteurs. Ils dénoncent la marchandisation des secteurs vitaux comme l'eau, la santé, les transports ; ils dénoncent la financiarisation de l'économie, comme la spéculation agricole ; ils dénoncent enfin l'**ubérisation** (nouveau mode d'économie collaborative reposant sur la mise en relation directe des clients avec des prestataires de services grâce aux nouvelles technologies) de l'économie.

• Ils s'inquiètent aussi des effets de la mondialisation sur les droits humains tels que le **dumping social** (mise en concurrence des travailleurs des pays développés avec la main-d'œuvre moins rémunérée des pays en développement) en Europe ou la fermeture des frontières aux migrants entre les États-Unis et le Mexique. Ils sont aussi préoccupés par les dégradations environnementales comme la déforestation en Amazonie. Ils critiquent une mondialisation parfois éloignée des préoccupations des citoyens, visible par leur faible représentativité au sein des instances internationales et par l'uniformisation culturelle.

C. Des formes variées de contestation de la mondialisation

Doc. 2 page 133 : « Manifestation à Strasbourg devant le Parlement européen le jour du... »

Doc. vidéoprojeté : « Greenpeace déploie une banderole sur la grue de Notre-Dame pour... »

• Les contestations de la mondialisation prennent des formes variées. Les **altermondialistes** (personnes défendant une alternative à la mondialisation libérale, plus respectueuse de l'environnement et des droits humains) luttent contre les excès de la finance (comme ATTAC), contre le changement climatique (comme Greenpeace) ou les atteintes aux petits paysans (comme Via Campesina). Ils défendent de nouveaux modèles : démocratie participative, économie solidaire, microcrédit, commerce équitable...

• Les lanceurs d'alerte sensibilisent les citoyens aux scandales fiscaux : par exemple, en novembre 2018, Carlos Ghosn, le PDG de Renault-Nissan est arrêté à Tokyo pour avoir dissimulé des revenus au fisc. Parallèlement, certains partis nationalistes profitent des critiques à l'encontre de la mondialisation pour réclamer la fermeture des frontières : c'est le cas du Rassemblement national en France ou du Mouvement Cinq étoiles en Italie.

III. Des tentatives de régulation inégalement efficaces

A. Des États qui font face aux excès de la mondialisation

Doc. vidéoprojeté : « Apple, une firme XXL »

Doc. vidéoprojeté : « Maxime Toubart, président du Syndicat général des vignerons de... »

- Les États ne parviennent pas toujours à endiguer les effets sociaux (délocalisations, précarité, chômage) et environnementaux (pollutions diverses, épuisement des ressources) des activités menées par les firmes transnationales parce qu'elles sont souvent aussi puissantes qu'eux.
- Les États membres de l'Union européenne ne s'entendent pas sur l'augmentation de la taxation des **GAFAM** (acronyme désignant les cinq « géants » états-unis du Web : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft), qui profitent de l'existence de paradis fiscaux dans l'Union européenne (Irlande, Luxembourg) pour payer moins d'impôts et de charges patronales.
- Le **lobbying** (action consistant à faire pression sur des décideurs pour obtenir des décisions favorables) exercé par les firmes leur permet d'influencer les décisions économiques et sociales des États à leur avantage (allègement de la fiscalité, assouplissement du droit du travail...).

B. Des organisations visant à favoriser le multilatéralisme

Doc. vidéoprojeté : « Une gouvernance mondiale multiforme »

Doc. vidéoprojeté : « Après les BRICS, les nouveaux émergents »

- De nombreuses organisations internationales visent à favoriser le **multilatéralisme** (système de relations internationales privilégiant les négociations et la coopération) par la régulation. L'Organisation mondiale du commerce (Genève) défend l'intensification des échanges entre les États. Le Fonds monétaire international (Washington) veille à la stabilité du système financier et monétaire mondial. La Banque mondiale (Washington) accorde des prêts aux pays en développement, en contrepartie de réformes économiques libérales.
- Cette **gouvernance** (manière de gouverner ou d'exercer un pouvoir impliquant plusieurs acteurs à différentes échelles) étant largement dominée par des pays occidentaux, les nouvelles puissances (Brésil, Inde...) réclament une meilleure représentativité au nom de leur poids démographique et de leur puissance économique. Pour l'instant, les occidentaux ne semblent pas vouloir donner davantage de place aux puissances émergentes dans la gouvernance.

C. Des organisations réunissant des acteurs mondiaux

Doc. vidéoprojeté : « Une gouvernance mondiale multiforme »

Doc. vidéoprojeté : « Le président Trump au Forum économique mondial de Davos »

- Les puissances économiques les plus anciennes (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) se sont organisées en groupes de concertation pour protéger leurs intérêts : lors des sommets du **G7** (« Groupe des 7 », fondé au sommet de Rambouillet en 1975), leurs représentants tentent de coordonner leurs politiques.
- Plus récemment, cette organisation s'est élargie aux pays émergents, avec la création du **G20** (« Groupe des 20 », fondé au sommet de Washington en 1999). Certaines instances internationales témoignent de la coopération entre les États et les firmes transnationales (comme le forum économique mondial de Davos, en Suisse). Il est contesté par la tenue d'un contre-forum, le forum social mondial, dont le dernier a eu lieu à Salvador au Brésil en 2018.

Conclusion

- Les coopérations entre États favorisent l'intégration à l'échelle mondiale (sommets internationaux, organisations internationales...) mais surtout à l'échelle régionale (création d'organisations régionales favorisant les flux comme l'Union européenne, l'ACEUM, le Mercosur...).
- Mais des tensions remettent en cause cette coopération (logiques protectionnistes, fermetures des frontières aux flux migratoires...) et génèrent des conflits entre les différents acteurs (contestations des effets sociaux et environnementaux de la mondialisation).